

ARRETE N° 2026_060

Fermeture du parc municipal le jeudi 9 juillet 2026 de de 9h à 13h30

Le Maire de la Commune de MONTCRESSON (Loiret),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de Mme VOGEL Mathilde, animatrice petite enfance de la commune d'Amilly, pour la fermeture du parc le jeudi 9 juillet 2026 de 9h à 13h30, afin que les assistantes maternelles puissent en bénéficier dans le cadre de leur projet de sortie aux structures de jeux.

ARRÊTE

Article 1er : Le parc municipal sera fermé le jeudi 9 juillet 2026 de 9h à 13h30

Article 2 : L'affichage du présent arrêté est mis en place par le service technique

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Loiret,
- Au responsable du service technique
- A Mme VOGEL Mathilde, animatrice petite enfance de la commune d'Amilly

Fait à Montcresson, le 23/06/2026
Le Maire, Béatrice CLARISSE

